



FORMULAIRE D 'INSCRIPTION CONCOURS EAU DE VIE et RATAFIA

Règlement

Le concours est organisé par L'association des récoltants de fruits et bouilleurs de Cru de la Haute-Saône et le syndicat local de la « Camette » à l'occasion de la fête de Saint Louis qui se déroulera le 28 août 2022 à AUTOREILLE. Il a pour but de promouvoir le savoir-faire ancestral, la tradition dans nos communes et d'apporter un avis sur le travail des bouilleurs de cru amateurs.

Organisation

Les participants doivent s'inscrire en remplissant le présent formulaire et peuvent proposer deux eaux de vie. Le Jury composé de 6 à 8 personnes n'examinera que 20 produits différents. En cas de dépassement, seul le premier distillat inscrit en tête de liste sera pris en compte afin que le maximum d'entre vous puisse participer.

Le jury, présidé par Philippe GIRARD, formé à la dégustation, notera les eaux de vie, accompagné d'un jury aussi formé à la dégustation. Il se réunira à 17 heures durant le déroulement de la manifestation. Les quatre premiers Lauréats se verront remettre un diplôme, le premier de chaque catégorie recevra une coupe, Médailles Or, Argent, Bronze ou prix du Jury le même jour à 18 heures.

Vous devez adresser vos échantillons AVANT LE 24/08/22, d'une contenance minimale de 37.5 cl à Philippe GIRARD – 3 Port Saint Martin – 70100 ARC LES GRAY. Les différents échantillons seront transvasés dans des bouteilles identiques à tous les candidats afin de garantir l'anonymat des concurrents. Un numéro sera attribué à chaque échantillon et sera reporté sur le présent formulaire. A l'issue de la manifestation, vous pourrez récupérer vos produits ou en faire don, ils seront offerts lors du repas des bénévoles.

INSCRIPTION GRATUITE

NUMERO D'INSCRIPTION : _____

NOM : _____ PRENOM : _____ AGE : _____

TEL : _____ MAIL : _____

PRODUITS PRESENTES

Nature du produit : _____ année de distillation : _____ type d'alambic : _____

Nature du produit : _____ année de distillation : _____ type d'alambic : _____

J'atteste sur l'honneur que ces eaux de vie ont été distillées selon la réglementation en vigueur « lu et approuvé » suivie de la date et signature.